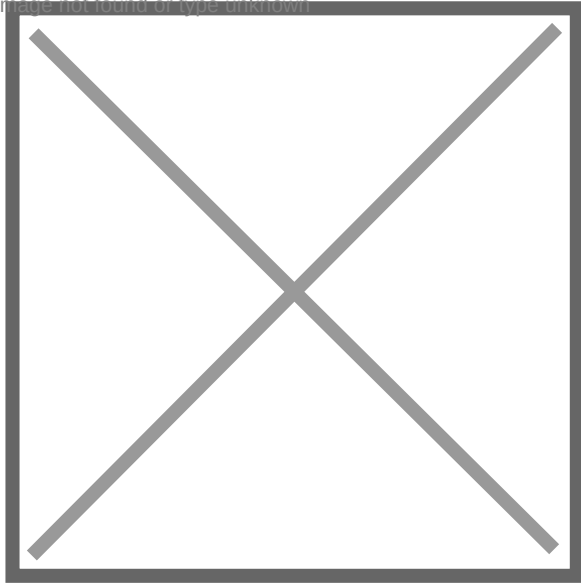


Image not found or type unknown



## Résiliation de la location d'un appartement

Par **Morel**, le **11/03/2010** à **14:07**

Bonjour,

Ma fille veut résilier la loc. de son appart. Elle a signé le bail à son nom et au nom de son copain. Elle a rompu voici déjà 2 ans, et avait remis à ce moment-là en mains propres à l'agence immobilière une attest. sur l'honneur qu'il n'était plus avec elle. (double envoyé égalé aux alloc.). Car pour faire enlever le nom de son ex, l'agence lui demandait 180 E. C'est l'agence elle-même qui lui a dit de donner une attest. sur l'honneur, que cela suffirait. Et maintenant, l'agence lui dit qu'il faut la signature de son ex pour redonner la caution ??? Caution que nous avons versé, nous, ses parents car nous nous étions portés garants. Que doit-on faire, éclairez-nous, s'il vous plaît.  
Avezc mes remerciements anticipés.

Par **fabienne034**, le **11/03/2010** à **14:55**

Bonjour,

le bail a été signé aux deux noms, la caution appartient au deux noms

pour tout savoir sur le bail d'appartement:

<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

mon conseil elle ne paye pas le dernier mois ou les deux derniers mois de loyer suivant le montant de caution versé.

C'est illégal mais il faut savoir que les agences remboursent mal les cautions.